

SAUVEGARDE ET PROTECTION DE LA CORNICHE NAZAIRIENNE ET DE SON ENVIRONNEMENT

Association loi 1901, agréée par arrêté préfectoral du 02/12/2013
siège social: 110 rue Ferdinand Buisson 44600 SAINT-NAZAIRE
Tél. 02 40 70 18 41 - Site: www.spcne.org - Mail: spcne44@yahoo.fr
Membre de l'U.D.P.N. 44 agréée par arrêté préfectoral du 04/12/2012

Compte rendu de réunion
Mardi 12 février 2019
Maison des Associations
« AGORA 1901 » salle 1
2 bis rue Albert de Mun
44600 Saint-Nazaire

Compte-rendu du 08 janvier 2019 n'ayant reçu aucune remarque, est approuvé à l'unanimité
Ordre du jour : ajouter émanations de gaz chez Suez, ZAC de Brais

1. ZAC de BRAIS : émanation de gaz dans la société SUEZ RR IWS Chemicals France à Saint-Nazaire :

Dans cette entreprise, (ex SITA-REKEM), exploitation d'un centre de regroupement, tri et transit de déchets dangereux, il y a eu début février une émanation de gaz, une trentaine de pompiers y a été déployée. Les riverains se posent la question de la nature du gaz et de son éventuelle dangerosité. SPCNE va étudier les derniers arrêtés autorisant l'exploitation de ce site classé ICPE et va se renseigner auprès des autorités pour en savoir plus sur le gaz dispersé.

De plus, cette société est voisine d'un autre centre de transfert de déchets ménagers et d'un atelier qui prépare des produits alimentaires dans l'ancienne entreprise GAD (usine de production de fromages végan Nature & Moi). Cette proximité est-elle raisonnable ?

2. Réunion publique de présentation des futurs projets ILOT MOLLE à St Marc : le 04/05/2019 :

SPCNE a assisté à cette réunion dans la salle du Courtil Brécard. Présentation et programmation des derniers travaux d'aménagement, en particulier, la destruction de l'ancienne Mairie annexe et l'aménagement de la place Jacques Tati. SPCNE a posé des questions sur la réfection des ouvrages collectant les eaux usées et pluviales qui ne semblent pas redimensionnés. Aucune réponse à ces questions, il faut contacter des techniciens.

3. Plage de La COURANCE :

Suite aux pluies de février, les tampons de la plage de la Courance ont explosé, laissant des grandes rigoles sur la plage. Le président prépare un reportage photographique pour envoyer un courrier au service assainissement de la Carene et poser la question de l'entretien de ces tampons.

4. Projet SALENGRO :

Une demande de permis de construire a été déposée le 8 janvier par SILENE pour 3 bâtiments, 56 logements dont 14 maisons. L'association 'Vivre en Harmonie à St-Nazaire » a prévu de tenir une réunion d'information sur les droits et les modes de recours possibles.

Les questions que se posent les riverains :

- Le problème des inondations récurrentes en bas de la rue du Dolmen : la Mairie répond aux habitants qu'il y a d'autres priorités. Mais, vu le nombre de logements supplémentaires à venir, la situation risque de ne pas s'améliorer, le redimensionnement du réseau n'étant pas prévu.
- Les risques de dommages sur les habitations lors de la pose des pieux, les problèmes observés lors de la démolition n'étant toujours pas réglés, les protagonistes se renvoyant les responsabilités.
- Les craintes liées au problème de stationnement qui existe déjà. La mise en circulation du bus Hélyce et le stationnement payant dans certaines rues déplacent les problèmes sur le secteur. Il faudrait pouvoir demander à la municipalité de prévoir un nouveau plan de circulation et peut-être du stationnement pour les usagers de l'école Sainte Thérèse.

Le président conseille aux riverains de bien lister tous les désagréments et griefs subis par chacun avant de s'engager dans un recours, après analyse du permis de construire autorisé.

5. Projets de construction 70 Bd Albert 1^{er} et 88 Bd Albert 1^{er} :

- Un permis de construire a été déposé sur le 70 Bd Albert 1^{er} comportant une maison d'habitation, il est en cours d'instruction. Le demandeur est SA Presqu'île - Investissement. Objectif = 11 logements.

- Nous avons lu dans la presse qu'à la place de la Maison Blanche, le projet de construction de 3 grandes villas est abandonné, un nouveau projet de bâtiment R+2 est en cours. Le permis de construire ne semble pas encore déposé.
- 6. CONSEIL de développement de la Carene :**
- Participation à la cérémonie des vœux le 14/01/2019 au Théâtre et à la séance plénière sur le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la CARENE où il a été proposé aux membres de découvrir en quoi les habitants sont acteurs des transitions sur différents champs : l'habitat, l'alimentation, la mobilité, les déchets, etc.
 - Invitation à une conférence sur la démocratie participative le 28/02/2019 à 18h. SPCNE est inscrite.
 - Participation à la un « Café-rencontre : l'énergie citoyenne, parlons-en ! » le 07/02/2019. Les participants se sont vus proposer d'investir dans des initiatives sur le territoire sur les thèmes suivants : l'énergie : Eolienne, panneaux photovoltaïques,
 - Invitation à une séance plénière : « Grand débat National » le 13/02/2019. SPCNE inscrite.
- 7. UDPN 44 :**
- Réunion du CA le 05/02/2019 à Nantes. Paiement de la cotisation 2019 de 25€.
 - Pas de nouvelle du courrier du 18/12/2018 envoyé au Préfet pour demander l'activation de la CSS des Ecosiernes à St-Nazaire.
- 8. UADL (Union des Associations de Défense du Littoral) :**
- Lauréats pour le Prix Orange (bonnes actions) :
 - Pour le rédacteur les fascicules du référentiel Loi Littoral.
 - Pour le Maire d'Assérac qui défend la terre agricole auprès des tribunaux.
 - Lauréats pour le prix Citron (mauvaises décisions) :
 - Pour les chasseurs responsables de la pollution au plomb dans les marais salants de Guérande.
 - Pour le Maire de Belz, dans le Morbihan qui a fait aménager un parking sur une prairie naturelle.
 - Pour le Maire de Pleumeur-Bodou qui veut une extension de la base nautique dans la bande des 100 mètres.
 - Pour les députés et sénateurs qui ont voté pour l'article 12 de la loi ELAN qui modifie la Loi Littoral.
 - Informations sur la suppression des enquêtes publiques expérimentée en Bretagne et sur la liberté d'exercer des commissaires enquêteurs.
- 9. COURRIERS :**
- Réponses à nos vœux
 - Reçu, le 22/01/2019, de la sous-préfecture, le compte rendu de **la commission de suivi des sites Elengy, IDEA Services vrac et Yara France de Montoir-de-Bretagne** du 16/11/2018.
 - Invitation à l'AG de l'association « Vivre en harmonie à St Nazaire », le 05/02/2019, impossibilité d'y assister.
 - Reçu, le 07/02/2019, l'appel à cotisation de l'assurance Groupama de 94,55 €.
 - Penser à relancer la chef de projet Eolien en Mer, EDF EN France pour activer la réunion technique qui devait être reportée (mail du 21/08/2018).
 - Penser à contacter l'association VAMP pour plus d'informations sur la société RABAS PROTEC suite à l'interdiction d'utiliser du chromate de strontium.
- 10. INFO :** Sur la route de la Côte d'Amour et l'avenue de St-Nazaire, la Mairie a décidé un moratoire sur les projets de constructions. Le conseil municipal a voté en décembre une délibération permettant d'instaurer un périmètre de prise en considération, avec application d'un sursis à statuer. Des études seront menées sur la stratégie paysagère, les déplacements, l'attractivité urbaine, la mixité, le développement économique et l'encadrement architectural.

La prochaine réunion mensuelle de l'association aura lieu le mardi 12 mars 2019 à 18h salle 1 Maison des Associations, St Nazaire.

Fait à Saint-Nazaire, le 12 février 2019
Le Président de la SPCNE,